



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

7 juillet 2016

La question du projet de loi sur la Communication accapare toujours la Une des journaux, ce jour. La réunion organisée, hier, par le Système des Nations Unies, a reconnu la nécessité de reprendre le dialogue entre l'Exécutif et les autres parties prenantes avant tout examen et adoption du projet de loi. En même temps, certains députés ne comprennent pas la démarche des journalistes de recourir au Système des Nations Unies et de s'adresser à l'Exécutif pour des questions relatives à l'adoption d'un projet de loi.

Assemblée nationale

PROJET DE CODE DE COMMUNICATION : LA REPRISE DES CONSULTATIONS SOLLICITEE AUPRES DE L'EXECUTIF

Pour l'heure, les journalistes et le groupement des éditeurs de presse d'information ou GEPIMM attendent la réponse des autorités exécutives auprès desquelles le Système des Nations Unies devrait intervenir pour que l'examen du projet soit ajourné. Tous les acteurs présents à la réunion d'hier avec le SNU ont convenu, en effet, de la tenue d'un dialogue avec les membres de l'Exécutif, pour demander l'ajournement. Le Coordonnateur résident du PNUD est sollicité pour transmettre la requête auprès du pouvoir exécutif, notamment le Chef de l'Etat et le Premier ministre. Par ailleurs, la question de la souveraineté nationale a été évoquée par les députés, étant donné cette démarche de recourir au SNU. Les journalistes et les patrons de presse ont confié au Système des Nations Unies, la mission de convaincre l'Exécutif d'ajourner l'examen et l'adoption du projet de Code de la communication. Et pour cause, le SNU est la seule entité que les autorités semblent aujourd'hui daigner écouter, a indiqué Lalatiana Rakotondrazafy, journaliste ; qui plus est, le PNUD a contribué au financement des travaux de consultation organisés dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de Code. Lalatiana Rakotondrazafy a expliqué également que le gouvernement lui-même n'avait pas hésité à invoquer le financement du Fonds Monétaire International pour justifier l'enjeu de l'adoption de ce texte, lorsqu'il a fait passer la loi auprès de la commission chargée de l'examiner. Or, l'enjeu a par la suite été clairement démenti par le FMI. (L'Express de Madagascar, p. 3 et 5 ; Les Nouvelles p. 3)

- *L'adoption à l'Assemblée nationale est inévitable, selon Madagascar-Laza (p. 3). En effet, d'après les explications du député Guy Rivo Randrianarisoa, questeur au niveau de cette institution, « il faut un décret du gouvernement pour annuler l'examen et l'adoption de ce projet de loi ». En tout cas, les parlementaires ne peuvent plus faire machine arrière puisque les dispositions constitutionnelles ne leur permettent pas de surpasser l'ordre du jour fié par la convocation du Parlement en session extraordinaire. A cette allure, l'adoption de ce projet de loi cet après-midi à l'Assemblée nationale sera maintenue.*
- *Les journalistes ont préféré attendre la décision de l'Exécutif avant de poursuivre leurs actions. Une démarche que les députés ne semblent pas réellement approuver, estimant qu'ils ont le dernier mot quant à l'adoption du projet de loi. Ce qui implique que les négociations devraient avoir lieu avec l'Assemblée nationale et non avec l'Exécutif. Du coup, les députés ont décidé de maintenir l'ordre du jour déjà adopté, qui prévoit l'adoption ce jour, du projet de loi sur le Code de communication en séance plénière.*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Les Nouvelles (p.2 et 3)

- *L'ordre du jour ayant été voté hier, l'adoption de cette loi aura lieu ce jour à 15h quel que soit le résultat de la médiation menée par le SNU. D'après les sources de **Midi Madagasikara (p. 13)**, c'est la Présidence qui force le Parlement à voter le Code. Il serait même question de la dissolution de la Chambre basse, si toutefois un autre ajournement est encore décidé. Qu'en est-il alors du respect du principe de séparation des pouvoirs ?*
- *L'Exécutif semble s'obstiner dans sa manœuvre, jusqu'à mettre la pression sur le Législatif. Selon les informations, la Présidence multiplierait les pressions sur les parlementaires, plus précisément sur le président de l'Assemblée nationale. La menace d'une dissolution de la Chambre basse aurait même été brandie au cas où le projet de loi ne serait pas voté dans les délais impartis. (**La Vérité, p.3**)*
- *Invités par l'Assemblée nationale à partager leurs préoccupations avec les députés, au cours de ces échanges durant lesquels les représentants du gouvernement étaient également présents, les journalistes ont insisté sur l'ajournement, tout en refusant de discuter du contenu et du fond du projet de loi. Ils ont expliqué que l'esprit même du projet de loi a été modifié à cause des amendements apportés par l'Exécutif. (**L'Express de Madagascar, p. 3**)*
- *Se plaisant à séparer en deux les journalistes, l'Assemblée nationale a invité, hier, six représentants des journalistes, en distinguant l'équipe de l'Ordre des journalistes et celle du Mouvement pour la liberté d'expression. Mais le président de l'Ordre, Gérard Rakotonirina a déclaré que les journalistes parlent d'une même voix et partagent les mêmes convictions. (**L'Express de Madagascar, p. 5**)*

SIT-IN A TSIMBAZAZA : LES JOURNALISTES BLOQUES AU PORTAIL

*Les députés ont décidé d'adopter l'ordre du jour, malgré la présence des journalistes qui ont organisé un sit-in devant le portail de l'Assemblée nationale, hier. Les journalistes ne s'attendaient pas à ce que les forces de l'ordre qui ont investi les lieux avant l'arrivée des journalistes, leur interdise l'accès au bâtiment. Certains éléments des forces de l'ordre ont souligné que les journalistes ne pourraient y entrer, même s'ils se mettaient à genoux. Des propos que ces derniers ont pris à la lettre en se mettant à genoux. Les journalistes ont proposé de faire entrer les photographes et les cameramen, mais en vain. Au final, les députés ont décidé d'adopter l'ordre du jour sans public ni journaliste, ce qui va totalement à l'encontre des procédures en vigueur. (**Les Nouvelles, p. 2 ; Madagascar-Laza, p. 2**)*

- *D'après les explications de l'Etat-Major Mixte Opérationnel de la Région (EMMOREG), les journalistes se sont vu refuser l'accès à l'Assemblée nationale, sur ordre du président de cette Chambre, Jean Max Rakotomamonjy, lequel a demandé l'appui des forces de l'ordre afin de préserver l'ordre public. Les éléments de l'EMMOREG étaient munis seulement de gourdins et de boucliers. Par contre, ceux qui étaient à l'intérieur du Palais de Tsimbazaza avaient reçu l'ordre de défendre le palais. Et outre, les journalistes se sont agenouillés devant les forces de l'ordre, de leur plein gré. (**Les Nouvelles, p. 2**)*
- *A l'intérieur du palais de Tsimbazaza, le député de Tsaratanana a rappelé à l'ordre le président de l'Assemblée nationale, pour lui signifier qu'il s'agit d'une séance plénière. Et la réponse de ce dernier, rapportée par le député, reste... le mensonge du jour : « Il*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



y a déjà des gens là-haut (ndlr : le balcon de la salle de réunion) et peut-être que ce sont des journalistes ». (**Madagascar Matin, p. 2**)

- Pour disperser les manifestants, l'EMMOREG a utilisé la force. Un journaliste de la Radio Antsiva a été blessé en recevant des coups de pied. (**Midi Madagasikara, p. 13**)
- « L'EMMOREG a failli tirer sur les journalistes qui ont manifesté devant l'Assemblée nationale. », titre la grande Une du journal **Tia Tanindrazana**. « Le sang a failli couler. Le président de l'Assemblée nationale a refusé catégoriquement de donner l'accès du palais de Tsimbazaza aux journalistes. Ce dernier a donné des ordres aux forces de l'ordre de tirer si les journalistes pénètrent dans l'enceinte du palais, d'après les explications de l'EMMOREG ». En somme, c'est en aiguissant la tension que **Tia Tanindrazana** a traité les informations relatives à ce sit-in organisé par les journalistes.

Politique interne

AMENDEMENTS DE LA LOI SUR LA CYBERCRIMINALITE

Deux décrets, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2016-818 du 2 juillet 2016, portant convocation de la session extraordinaire du Parlement ont été sortis, hier en conseil des ministres. Ceux-ci prévoient de soumettre à l'ordre du jour de la session extraordinaire en cours, le projet de loi sur la cybercriminalité. En même temps, le conseil a adopté le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de cette loi sur la cybercriminalité. Ce projet de texte passera donc en adoption par le Parlement, en vue d'une approbation ou non. Les modifications apportées concernent l'ensemble des infractions pénales commises sur les réseaux de communication, en particulier Internet. En conséquence, les amendes prévues par l'ancienne loi restent inchangées, contrairement aux peines d'emprisonnement qui ont été occultées. (**L'Express de Madagascar, p. 5**) L'Exécutif a ainsi supprimé l'emprisonnement stipulé dans l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité (**Les Nouvelles, p. 3**)

- Ce projet de loi sur la cybercriminalité vient s'ajouter à l'ordre du jour de la session extraordinaire, et constitue le sixième projet de loi à examiner pendant cette session. Par contre, la durée de la session extraordinaire, comme prévoit la Constitution, ne peut excéder 12 jours. Reste maintenant à savoir si ces décisions prises lors du conseil des ministres d'hier vont apaiser la tension entre l'Etat et la presse privée. (**Midi Madagasikara, p. 15**)
- Cette initiative répond aux attentes des journalistes qui ont réclamé une modification de cette loi sur la cybercriminalité en vue d'éviter l'emprisonnement des journalistes en matière de délit de presse. (**Madagascar-Laza, p. 3**)
- L'étape franchie, hier, par les journalistes, montre qu'ils ne sont pas loin de la victoire, estime **L'Observateur (p. 3)** dans son éditorial. Et pour cause, ils ont de l'assurance car la Communauté internationale à laquelle le régime HVM a beaucoup de respect, est déjà de leurs côtés. La modification de la loi sur la cybercriminalité constitue déjà une lueur d'espoir.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



ATTENTAT DU 26 JUIN : UN JOURNALISTE ENTENDU A LA BRIGADE DE LA GENDARMERIE

Un caméraman de la station Viva a été enquêté hier, par la Brigade spéciale de la gendarmerie sur l'attentat à la grenade qui s'est produit pendant la fête nationale célébrée à Mahamasina. Les soupçons de la gendarmerie ont été dirigés sur lui, en ce sens qu'il n'était pas présent sur les lieux pendant l'attentat, alors qu'il faisait partie des journalistes accrédités pour la couverture de l'événement. Ses puces téléphoniques ont donc été réquisitionnées afin d'identifier toutes conversations. La nouvelle a encore une fois choqué les journalistes, d'autant plus que ce journaliste fait partie des participants au Mouvement contre l'adoption du Code de la communication. (Midi Madagasikara, p. 21)

- *On savait que durant la Deuxième République de Madagascar, la liberté de la presse était un terme qui pouvait porter atteinte à la marche de la révolution socialiste, sauf qu'il n'a jamais utilisé les forces de l'ordre pour mater les journalistes. Déjà, dès la première année de cette Quatrième République, deux journalistes ont été placés en détention à cause d'un courrier du lecteur. Ensuite, il y a eu la confiscation de matériel des journalistes lors de la perquisition de la maison d'un sénateur. Les forces de l'ordre n'ont pas compris que la retransmission en direct des faits reste dans le domaine du journalisme, rappelle **Les Nouvelles** dans son éditorial (p. 3)*
- *A ce rythme, il se pourrait que même les journalistes des autres chaînes venus sur place pour couvrir la débandade des spectateurs et l'évacuation des blessés pourraient eux aussi être interrogés, s'alarme **La Vérité** (p.2).*

Economie et société

VIH, PALUDISME ET TUBERCULOSE : RETOUR DES FINANCEMENTS

Un atelier de rapport des résultats des projets pour la demande de l'aide financière auprès du Fonds mondial en charge de la lutte contre les trois pandémies jugées les plus meurtrières dans le monde, à savoir le VIH, le paludisme et la tuberculose, a eu lieu hier. Après avoir été suspendu depuis l'année 2008 et une reprise momentanée en 2011, l'appui financier du Fonds Mondial a repris définitivement. A partir de cette année et jusqu'en juin 2018, Madagascar recevra une aide de 97 millions de dollars, a expliqué Edelin Randriamiandrisoa, président de l'instance de coordination nationale des subventions du Fonds mondial. L'atelier s'est tenu en présence d'une délégation de parlementaires français. Cette délégation visite les pays francophones afin de vérifier et analyser les besoins de chaque pays, pour définir leur financement auprès du Fonds mondial. 360 millions d'Euros, tel est effectivement le montant injecté par la France dans la caisse du Fonds mondial entre 2014 et 2016, ce qui la place parmi les principaux bailleurs qui apportent leur appui dans la lutte contre ces épidémies. (L'Express de Madagascar, p. 5 ; Les Nouvelles, p 4)

REFONTE DU CODE MINIER : LA CHAMBRE DES MINES DENONCE LE FORCING DU GOUVERNEMENT

L'Exécutif est actuellement en litige avec les opérateurs miniers sur le projet de Code minier. Tout le monde s'accorde à dire, sauf l'Exécutif, que le projet de réforme législative, mené par le régime Rajaonarimampianina, fera énormément de mal au secteur minier. Rappelons que les mines participent à près de 2,12% au PIB, à 14% aux recettes fiscales et à 30 % aux

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



exportations. Le secteur a généré des flux de trésorerie de 126 millions de dollars en 2012. La Chambre des Mines estime que le durcissement envisagé du cadre légal et fiscal ne pourra qu'engendrer une aggravation des difficultés auxquelles sont confrontés les opérateurs miniers, et un coup d'arrêt à l'attraction d'Investissements directs étrangers. La revendication de la Chambre des mines est d'autant plus justifiée quand on sait que le Code minier actuellement en vigueur a démontré son attractivité et a permis d'attirer deux investissements miniers de taille mondiale, et a entraîné la démultiplication des contributions fiscales et non fiscales du secteur minier sur l'économie nationale. En tout cas, la Chambre des mines propose une stabilité de l'encadrement juridique et fiscal, ainsi que l'allègement des charges des compagnies, entre autres. (Midi Madagasikara, p. 2)

JIRAMA : HAUSSE DES TARIFS

La société nationale de distribution d'eau et d'électricité, ou JIRAMA, procède à un réajustement des tarifs d'électricité à compter de la facturation du mois de juin 2016 et ce, dans le cadre de son redressement. Cette hausse serait de l'ordre de 9% pour les ménages et 15 à 20 % pour les industriels. Une hausse du tarif en eau est également entreprise, à hauteur de 10%. Dans le dernier rapport de fin de mission du FMI, il avait été indiqué que « pour entamer le processus de transformation de la JIRAMA en une entreprise efficiente et saine sur le plan financier, les autorités ont pris l'initiative de relever le tarif de l'électricité afin de limiter les besoins de transferts de l'Etat. Or, la loi de Finances rectificative de 2016 prévoit une hausse des subventions accordées par l'Etat à la société JIRAMA, d'une valeur de 60 milliards MGA. (Madagascar-Laza, p. 7)

L'HIMO POUR LES SINISTRES DE L'INCENDIE A MANARINTSOA ISOTRY

Les sinistrés de l'incendie de 3 fokontany de Manarintsoa Isotry, qui a entraîné le décès de 3 personnes et ravagé 47 habitations, dans la nuit du 30 juin dernier, viennent de bénéficier d'un projet de Haute Intensité de Main d'Œuvre. Une décision prise par le Gouvernement après enquête sociale et collecte des données statistiques, selon un communiqué du ministère de la Population daté d'hier. Les travaux consistent à curer les canaux et à aménager les ruelles pendant 10 jours. Le ministère chargé des Projets présidentiels a pris en charge le financement de ce projet en ce qui concerne la réalisation des travaux, à hauteur de 7.300.000 Ariary. Par ailleurs, les négociations avec les propriétaires du terrain où habitent ces sinistrés se poursuivent. L'objectif étant d'engager une procédure de construction d'habitations en dur à leur intention. (Les Nouvelles, p 4 ; Madagascar Matin, p. 4 ; L'Observateur, p. 3)

Relations internationales

ASSEMBLEE DES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES : 300 PARLEMENTAIRES ET AUTANT DE TRAVAUX

La 42^{ème} réunion de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie débutera demain à Antananarivo. Environ un millier de personnes sont attendues pour cette rencontre dont 400 parlementaires issus de 80 pays ayant la langue française en commun. Et il y a quelques jours, le président de l'Assemblée nationale malgache avait appelé la population entière à l'apaisement, pour le bon déroulement de cet événement. Or, il est au fait de tous les problèmes auxquels est confronté le pays actuellement. En outre, le pays est loin d'être prêt à accueillir un événement d'une telle envergure. La preuve, les travaux de réfection des routes à Soarano

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



créent des embouteillages monstres dans le centre-ville. La ville est aussi marquée par les expropriations pour utilité publique, les démolitions un peu partout où trônent les banderoles et pancartes dénonçant ces actions de l'Etat. Il faut ainsi dire que les tenants du pouvoir n'ont pas calculé cette APF car à 24h de son lancement, tout reste à faire. (Madagascar Matin, p. 4)

PROJET DE CODE DE LA COMMUNICATION : REACTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- *Le FMI a assuré que le déblocage ou non des fonds du programme de Facilité Elargie de Crédit, n'est en rien conditionné par l'adoption ou pas du Code de la communication. « Cette question du Code n'est pas du tout du ressort de notre institution et va même au-delà de notre mandat ainsi que de nos compétences, qui consistent principalement à veiller à la stabilité macroéconomique et financière de nos pays membres », a indiqué le FMI. (L'Express de Madagascar, p. 6 ; Les Nouvelles, p. 3 ; La Vérité, p.2)*
- *Ne souhaitant pas associer son nom au bras de fer opposant les médias avec les autorités, l'Union européenne n'a pas manqué de mettre en avant la souveraineté nationale. « Il appartient aux instances malgaches de trouver une entente sur le Code de la communication », a souligné sur sa page Facebook, la Délégation de l'Union européenne, hier. Le communiqué a néanmoins, rappelé que « pendant le dialogue politique Madagascar/Union européenne, l'UE a exprimé ses préoccupations sur le projet de loi ». Malgré sa volonté de ne pas intervenir, l'UE a rappelé son « attachement au droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui joue un rôle essentiel dans une société démocratique. Une presse libre, tant en ligne qu'hors ligne, est un élément indispensable » (L'Express de Madagascar, p. 6)*

Format de couverture

Le journal L'Express de Madagascar (p. 16 et 17) diffuse un publi-reportage intitulé : « 19 Organisations de la société civile signant avec l'Ambassadeur de l'Union européenne, pour le développement de projets au profit des citoyens malgaches, pour un montant de 2 milliards d'Ariary. L'annonce met en exergue des sociétés civiles qui montrent leur engagement comme acteur de développement, en signant avec l'Ambassadeur de l'Union européenne, Antonio Sanchez-Benedito Gaspar, pour la réalisation de 19 projets dont le montant total s'élève à 2 milliards 500 millions d'Ariary. Le publi-reportage s'étale sur deux pages, et contient des encadrés dédiés à chaque projet signé, avec une mention systématique de la société civile qui met en œuvre le projet, le domaine d'intervention, le montant des financements alloués, le titre du projet ainsi que ses objectifs. Parmi les domaines d'intervention figurent la lutte contre la corruption, les médias, les infrastructures routières, la lutte contre le VIH/Sida, l'assainissement, l'éducation, le sport, la culture, le droit des handicapés et la lutte contre la violence conjugale.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

